

INFORMATIONS

publiées par la

Association Belge des Amis
des Chemins de fer, A.B.C.F.
BRUXELLES

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 115

3 novembre 1953

LE TRIAGE AUTOMATIQUE DES WAGONS

Le triage consiste à grouper, par destination, des wagons arrivant à une gare de triage dans un ordre quelconque; le but est de former rapidement des trains par direction.

Il s'agit donc de diriger les wagons à partir d'une voie de réception vers différentes voies de triage correspondant chacune à une destination.

Le triage automatique est susceptible de réduire le coût de ces opérations par une économie de temps et de personnel.

Dès l'arrivée d'une rame de wagons, leur destination et donc les voies d'affectation, sont relevées et inscrites; communiqués à la cabine de triage, ces renseignements sont enregistrés sur un tableau à l'aide de fiches établissant des circuits électriques.

Dès que l'ordre est donné de commencer le triage, les wagons sont poussés jusqu'à la "bosse de triage" d'où ils dévaleront d'eux-mêmes vers les voies de triage.

Des aiguillages donnent accès à toutes ces voies (32 par exemple) à partir de la voie de bosse. A partir de ce moment, le personnel n'a plus à intervenir pour préparer les itinéraires des wagons; c'est le wagon lui-même qui fera le travail par l'intermédiaire de "relais de zone isolée".

Depuis la bosse jusqu'au dernier aiguillage parcouru, la voie est divisée en zones isolées jointives, tronçons de voie de 15 à 20 mètres de long isolés électriquement des voisins, de façon à y permettre l'installation d'un circuit électrique raccordé à un "relais de zone isolée" placé en cabine. La position de ce relais dépend de l'état d'occupation de la zone par un wagon : excité, si la zone est libre, le relais est désexcité si la zone est occupée. Des contacts solidaires du relais établissent ou coupent des circuits suivant la position du relais.

A chaque zone isolée est attaché un groupe de "relais de commande" comportant autant de relais qu'il y a de destinations possibles à partir de la zone considérée.

Dès que l'ordre de commencer le triage a été donné et traduit en cabine par l'actionnement d'un bouton électrique de "trilage automatique", l'itinéraire du premier wagon à trier se réalise jusqu'au bout pour autant que les voies soient libres. Au fur et à mesure de son avancement, le wagon occupe, puis libère, les zones isolées successives, réalisant ainsi :

- dès occupation d'une zone, l'annulation de la commande se trouvant au niveau de cette zone, c.à.d. celle correspondant au wagon occupant la zone;
- dès libération d'une zone, la possibilité d'excitation d'un relais de groupe correspondant à la destination du wagon suivant.

On peut donc dire qu'un wagon pousse sa commande le plus loin possible devant lui et l'annule derrière lui. Une commande ne peut évidemment avancer que jusqu'à la première zone occupée rencontrée, de façon à éviter des mélanges de commande et des erreurs d'itinéraires.

Les aiguillages sont commandés électriquement, le moteur étant mis en marche vers l'une ou l'autre position dès excitation d'un relais de groupe de la zone isolée précédant l'appareil de voie. Si un wagon occupe l'aiguillage à ce moment, la désexcitation du relais de zone isolée coupe le circuit vers le moteur et l'empêche donc de fonctionner, éliminant les risques de déraillement.

Pendant le triage d'une rame, le personnel n'intervient donc pas; toutefois, un tableau schématique des voies, avec indications optiques d'occupation des zones isolées et boutons de commande manuelle des aiguillages est mis à sa disposition en cabines pour permettre l'intervention en cas de modifications de destination d'un wagon, accident ou tout autre cause fortuite.

Grace à ces dispositions, le temps passé par les marchandises dans les gares de formation est diminué et les risques d'erreur et d'accidents, source d'avaries coûteuses, est fortement réduit.

L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE BRUXELLES-LIEGE.

L'électrification de la ligne Bruxelles-Liège s'accomplira en deux étapes qui sont, dans l'ordre chronologique, Bruxelles-Louvain et Louvain-Liège.

Dans chacune de ces étapes, le service voyageurs aura la priorité sur le service marchandises.

Les lignes Malines-Louvain et Voroux-Goreux-Kinkempois seront, pour les besoins du service marchandises, électrifiées en même temps que la ligne Bruxelles-Liège.

Les supports de caténaires de ces lignes seront généralement constitués par des portiques à traverse rigide enjambant les deux voies.

Ce système permet de réduire les volumes des fondations et d'alléger le poids des poteaux. Il en résultera donc une économie importante par rapport au système des poteaux avec consoles adopté jadis pour les lignes d'Anvers et de Charleroi.

De grands travaux d'aménagement sont en cours dans les gares de Louvain, Liège (Guillemins) et Kinkempois. D'autres vont être entrepris prochainement dans les gares de Waremme, Fexhe-le-Haut-Clocher et Ans.

L'avancement de ces travaux conditionnera, dans une large mesure, la mise en service de l'électrification.

Les fondations des supports de caténaires sont déjà exécutées de Schaerbeek à Louvain. Celles de Malines à Louvain le seront incessamment.

Quant aux travaux du tronçon Louvain-Liège, ils commenceront au début de 1954.

Les caténaires seront alimentées en courant électrique par l'intermédiaire de sous-stations prévues à Bruxelles (Nord) Louvain, Landen et Voroux-Goreux et de postes de sectionnement à établir à Kortenberg, Tirlemont et Waremme.

L'équipement de ces installations a été considérablement simplifié de manière à en réduire le coût.

Le bâtiment de la sous-station de Louvain est déjà virtuellement terminé.

La construction des bâtiments des autres sous-stations et des postes de sectionnement sera entreprise en 1954.

RESULTATS D'EXPLOITATION

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de juillet 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1938.

	1938 (1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	16.738.844	17.712.527(2)	17.400.286(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	608.325.296	686.182.712(2)	673.732.782(2)
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	5.702.452	4.826.993	4.825.150
Nombre de tonnes-km	404.443.019	452.717.265	466.116.918
Nombre de wagons chargés	420.854	263.137	253.613

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois d'août 1953, comparés à ceux de la même période des années 1952 et 1938.

	1938 (1)	1952	1953
Nombre de voyageurs transportés	17.618.440	17.985.843(2)	17.649.119(2)
Nombre de voyageurs kilomètres	676.778.870	684.407.644(2)	668.802.350(2)
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	5.830.613	4.972.227	4.733.188
Nombre de tonnes-km	415.567.076	463.575.376	422.534.175
Nombre de wagons chargés	447.188	277.994	260.323

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge.

(2) Chiffres provisoires pour 1953 et définitifs pour 1952 (y compris transports des administrations publiques et transports militaires).

MARCHANDISES

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaines	Combustibles	Divers	Total
13 au 19/9	21.336	39.129	60.758
20 au 26/9	20.361	39.195	59.556
27 au 3/10	17.863	42.907	60.770
4/10 au 10/10	20.093	43.079	63.172

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
13 au 19/9	51.350	126.450	16.993	11.627
20 au 26/9	39.800	123.200	16.589	10.911
27 au 3/10	52.350	130.200	15.760	5.957
4 au 10/10	46.000	89.650	20.070	8.995

COMMUNIQUES

Billets valables pour 10 voyages aller et retour sur un même parcours.

Depuis le 11 octobre, les voyageurs de la ligne électrique Anvers-Charleroi peuvent se procurer d'avance, sans formalités, dans les gares de cette ligne, des billets valables pour 10 voyages aller et retour sur un même parcours.

De cette façon, les voyageurs qui se déplacent assez fréquemment sur un trajet déterminé peuvent éviter de faire la file aux guichets des gares à chacun de leurs déplacements.

Cette facilité consentie aux usagers ne peut toutefois pas être offerte, provisoirement, dans les gares situées entre Anvers Cal et Malines.

Accès des abonnés aux gares de la Jonction.

La S.N.C.B. rappelle aux voyageurs intéressés que les abonnements ci-après permettent de prendre le train ou d'en descendre dans une des gares de la Jonction (Bruxelles Central, Bruxelles Congrès, Bruxelles Chapelle).

- 1) Les abonnements valables sur toutes les lignes de la S.N.C.B.;
- 2) Les abonnements ordinaires émis à destination d'une des gares de la Jonction, ainsi que ceux dont le parcours "omni-bus" comprend le parcours Jonction;
- 3) Les abonnements de travail, les abonnements scolaires et les abonnements hebdomadaires pour ouvriers émis à destination d'une des gares de la Jonction.

Exemples : abonnement scolaire Louvain-Bruxelles Central.
abonnement hebdomadaire Soignies-Bruxelles Congrès.

CONCOURS POUR MEDECINS.

"La S.N.C.B. organisera dans le courant du mois de décembre prochain un concours pour la constitution de listes, valables pendant 2 ans, de candidats tant du sexe féminin que masculin à l'emploi de médecin, pour les régions Wallonne, flamande et bilingue du pays.

Age : 35 ans au plus à la date du 25 novembre 1953 (45 ans pour les postulants bénéficiaires de la loi des 3-8-1919 et 27-5-1947).

Les candidats doivent être porteurs du diplôme légal de docteur en médecine, chirurgie et accouchements délivré et entériné conformément à la loi du 21 mai 1929.

Les conditions d'admission et les formalités d'inscription au concours figurent aux affiches apposées actuellement dans toutes les gares.

CONCOURS DES GARES FLEURIES 1953

Palmares

Grand prix avec félicitations du Jury.

Marche-les-Dames - Merelbeke

Prix d'excellence avec félicitations du Jury.

Godinne - Lustin.

Prix d'excellence.

Antwerpen Zuid - Couillet Centre - Jambes Nord - Quiévrain-Schaerbeek - Wervik.

Prix d'honneur.

Andenne Seilles - Aywaille- Braibant- Chaudfontaine- Clavier-
Comines- Engis- Flémalle Haute- Gent Dampoort- Haversin- Herbes-
thal- Hermalle s/Huy- Izegem- Jesseren- Jeuk- Rosoux- Liège
Vivegnies- Marbehan- Mechelen- Opwijk- Orp- Trooz.

1er Prix.

Antwerpen Oost- Anzegem- Arlon- Athus- Autelbas- Auvelais-
Bilzen- Bruxelles P.I.- Gallenelle- Charleroi Ouest- De Pinte-
Diksmuide- Dolhain Gileppe- Esneux- Flawinne- Flémalle Grande-
Habay- Halanzy- Hastière- Hennuyères- Houyet Ardenne- Jette-
Landelies- Lebbeke- Lichtervelde- Lobbes- Maffle- Malderen- Moha-
Nessonvaux Fraipont- Olloy s/Viroin- Piringen- Ransart- Rochefort-
Ruelle- Ruisbroek- Saint Vith- Saintes- St.Martens Bodegem- Sart
lez Spa- Spa- Stavelot- Wespelaar Tildonk- Yvoir.

2e Prix.

Aiseau- Anseremme- Avennes- Bassilly- Bastogne- Beauraing-
Beez- Blandain- Blankenberge- Blaton- Boechout- Bomal- Braine
l'Alleud- Chimay- Courcelles Motte- Couvin- Deinze- Dendermonde-
Diepenbeek- Dilbeek- Dinant- Flobecq- Florenville- Forrières-
Galmaarden- Gembloux- Gilly Sart Allet- Ghlin- Godarville- Groenen-
daal- Hamois en Condroz- Heer Agimont- Heide- Jodoigne- Jumet
Brûlotte- Kalmthout- Kapelle op den Bos- Kortemark- Knokke- Lier-
Malmédy- Marche-lez-Ecaussinnes- Mariemont- Mariembourg- Meslin-
l'Evêque- Melreux Hotton- Mery- Micheroux- Musson- Natoye-
Nivelles Est- Noville Tavieres- Nimy- Oostham- Pepinster- Poix
St.Hubert- Pouzeur- Remouchamps- Rhisnes- St.Denis- Bovesse-
Schellebelle- Schoonaarde- Signeulx- Spontin- Statte- Tailfer-
Thulin- Tielt- Uccle Calevoet- Veurne- Veilsalm- Waasmunster-
Waimies- Waregem- Wauthier Braine- Wychmaal Limburg- Zarren-
Zichem- Zonhoven- Zulte.

3e Prix.

Adinkerke de Panne- Amougies- Ans- Antwerpen L.O.- Anvaing-
Argenteau- Avelgem- Avernas- Aubange- Aye- Baasrode Noord-
Basècles- Beervelde- Beloeil- Berchem Oudenaarde- Beveren Waas-
Beverst- Bierset-Awans- Blanmont- Bomérée- Buggenhout- Borgloon-
Carlsbourg- Comblain-au-Pont- Comblain la Tour- Court St.Etienne-
Dave Etat- Deerlijk- Destelbergen- Deurle- Dorinne-Durnal- Dot-
tignies- St.Léger- Dour- Eke Nazareth- Ecaussinnes- Eghezée-
Ermeton s/Biert- Erquelinnes- Essen- Etikhove- Evrehailles Bauche-
Fleron- Fleurus- Fontaine l'Evêque- Forchies- Forest Midi- Fosse-
Gijzegem- Gingelom- Gistel- Haacht- Halle- Hamipré- Hamme- Hand-
zame- Hatrival- Hautrage Etat- Hombeek- Hour Havenne- Huccorgne-
Huppaye- Ieper- Jauche- Jemeppe s/Sambre- Kessel- Korbeek Lo-
La Louvière- Langemark- Leignon- Leupegem- Leuze- Longchamps-
Linkebeek- Lillois- Lochristi- Lommel- Longlier- Neufchâteau-
Lonzée- Lorcé-Chevron - Luttre Pont à Celles- Machelen- Marbais-
Masny St.Pierre- Mazy- Melden- Meveren- Moerbeke W.- Mol- Mollem-

Mont St.Guibert- Moorsel- Naninne- Neerlinter- Neerpelt- Neufvilles-
Nossegem- Obaix-Buzet- Olsene- Onoz Spy- Paliseul- Puurs- Raeren-
Rebecq- Remicourt- Rognon- Roisin Autreppe- Roux-St.Agatha Berchem-
St.Ghislain Hornu- St.Truiden- Sinaai- Steenbrugge- Sy- Tielen-
Tilff- Tongeren- Ukkel Stalle- Villers s/Lesse- Vilvoorde- Vonêche-
Westrozebeke- Wetteren- Wevelgem.

Mention honorable.

Aisemont- Ardoois Koolskamp- As- Asse- Bois de Breux- Bossuyt-
Buizingen- Burst- Eeklo- Ename- Erembodegem- Erwetegem- Froyennes-
Gits- Havinnes- Herent- Herzele- Houdemont- Houthem- Hove- Ichte-
gem - Isières- Kermt- Kuntich- Lembeek (Halle)- Libramont- Liers-
Lokeren- Lot- Marloie- Maredret- Mellier- Michelbeke- Neerwinden-
Niel- Offagne- Oostkamp- Oudenaarde- Ougrée- Pérwez- Petegem-
Oudenaarde- Philippeville- Pondrome- St.Joris Weert- St.Katelijne
Waver- Schaffen- Schendenbeke- Scheldewindeke- Seraing- Sibret-
Sombrefte- Tubize- Vignée- Virton St.Mard- Vorst Oost- Wilderen-
Willebroek- Wilrijk- Zellik.

PROCESSION AUX CHANDELLES A MONTAIGU.

A l'occasion de la procession aux chandelles à Montaigu le
dimanche 8 novembre 1953, la S.N.C.B. accorde la réduction de 35%
sur le prix du billet simple aux voyageurs qui se muniront d'un
billet A.R. au départ d'une gare bruxelloise ou de Schaerbeek
à destination de Montaigu et utiliseront les trains ci-après:

Horaire : aller - Bruxelles-Midi 7h45 - Bruxelles-Central 7h50
Bruxelles-Nord 8h00- Schaerbeek 8h06- Louvain 8h33 -
8h49 - Montaigu 9h45.

retour - Montaigu 15 h45 - Louvain 16h41- 17 h12 -
Schaerbeek 17 h39 - Bruxelles-Nord A. 17 h48 - D. 17h57
Bruxelles-C. 18 h02 - Bruxelles-Midi 18h06.

changer de train à Louvain à l'aller et au retour.
" " à Bruxelles-Nord au retour.

Prix du billet AR en 3e classe au départ de Bruxelles-Midi
72 fr; de Bruxelles-Central: 68 fr; de Bruxelles-Nord 68 fr et
de Schaerbeek : 64 fr.

DELIVRANCE DES BILLETS AU GUICHETS DE LA
STATION DE BRUXELLES-NORD -RUE D'AERSCHOT.

A partir du 1er novembre 1953, le bureau de recettes de la rue d'Aerschot délivrera, outre les billets qu'on peut y obtenir actuellement (à destination des gares de la ligne Bruxelles-Anvers et des lignes en correspondance), des billets pour les gares de la ligne Bruxelles-Charleroi, à l'exclusion de toutes autres destinations.

ADJUDICATIONS

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le mercredi, 4 novembre 1953, à 14 h.30, à l'Hôtel des Chemins de fer, rue de Louvain n° 21, à Bruxelles, sous-sols, salle du Mess, à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de fonds et de parois de wagons en bois.

Cahier des charges n° 2653-231/11 du 23.9.53. Prix 10 frs. Spécification Technique "Bois pour wagons" de septembre 1953.

En vente au Bureau des Renseignements concernant les adjudications, 29, rue Belliard, à Bruxelles (C.C.P. 249.600)..

Ce bureau est ouvert au public de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. (fermé le samedi après-midi).

SERVICE D'AUTOBUS DE SUBSTITUTION HASSELT-MAASTRICHT.

Il sera procédé à l'adjudication publique pour le louage de 4 véhicules avec chauffeur et un véhicule de réserve, affectés au service d'autobus susdit, dans les bureaux de la Direction de l'Exploitation de la S.N.C.B., rue de Louvain, n° 21 à Bruxelles, le 17 novembre 1953 à 10 heures (salle A sous-sol).

Les véhicules offerts doivent avoir une capacité de 51 à 80 places avec un minimum de 35 places assises.

D'autre part, les 4 véhicules doivent être des véhicules existant actuellement mais dont la construction (chassis, moteur, carrosserie) ne peut être antérieure au 1.1.50.

Le Cahier Général des Charges de juillet 1953 ainsi que le Cahier Spécial des Charges n° 1/13-12 du 17.10.53 sont en vente respectivement aux prix de 20 et 30 Fr au bureau de renseignements concernant les adjudications, 29, rue Belliard à Bruxelles.

Ces documents peuvent être obtenus également contre versement préalable au compte de chèques postaux n° 2496.00 du Bureau précité.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 4 novembre 53 à 16.15h. à Bruxelles, rue aux Laines, n° 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de colle en poudre pour étiquettes (lessive de sulfite).

Le cahier des charges n° 2643.202.248 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P. 2496.00).

La Société Nationale des Chemins de fer belges met en vente, par adjudication restreinte, 15 (quinze) lots, chacun de 1000 (mille) kgs de documents affranchis au moyen de timbres "Chemin de fer" et "Colis Postaux" du Service intérieur.

Cette vente aura lieu à Bruxelles, le jeudi 5 novembre 1953.

Les lots sont exposés au Centre philatélique de la S.N.C.B., 2, rue du Progrès, à Bruxelles (Nord) où ils peuvent être examinés tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h., du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre.

Pour tous renseignements au sujet de cette vente (conditions de vente, etc...) et l'obtention de formulaires de soumission, prière s'adresser au Centre Philatélique de la SNCB., 2, rue du Progrès, à Bruxelles (Nord), tél. 18.30.50, poste 1439.

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 4 novembre 53 à 16 h., à Bruxelles, rue aux Laines, n° 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture d'acide sulfurique.

Le cahier des charges n° 2643.201.248 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 10 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (tél. 18.30.50, poste 2267 - C.C.P.2496.00).